

Monsieur le Ministre,

L'État et la Ville de Paris ont mis en place depuis plusieurs années 11 centres d'adaptation psychopédagogiques (CAPP).

Établissements originaux, en lien permanent avec les établissements scolaires, ils sont constitués pour un tiers de personnel de l'Education Nationale (directeurs administratifs et pédagogiques, psychologues scolaires et rééducateurs) et deux tiers de personnels de la Ville (médecins, orthophonistes, psychomotriciens, personnels administratifs).

Placés sous l'autorité conjointe du département de Paris et du rectorat dans le cadre d'une convention, ces établissements sont les seuls à assurer une prise en charge globale et pluridisciplinaire de 3000 enfants parisiens ayant des difficultés scolaires importantes conjuguées à d'autres problématiques (psychologiques, sociales, familiales, troubles des apprentissages...). Ces enfants et leurs familles sont orientés vers les CAPP par les écoles et les RASED.

L'existence de ces structures est aujourd'hui menacée par la décision envisagée par le rectorat de Paris de retirer les personnels mis à disposition (37 postes) dès la prochaine rentrée scolaire.

Ce désengagement brutal frapperait les familles de ces 3000 enfants qui bénéficieraient à titre gratuit de l'apport de ces structures sans équivalent, la très grande majorité d'entre elles habitant dans les quartiers parisiens les plus populaires.

Les inquiétudes légitimes des personnels concernés, de leurs représentants syndicaux et des familles sont fortes, en témoignent les nombreuses actions entreprises, comme celle du 2 février devant le lycée Bergson.

Le Conseil de Paris vient d'exprimer dans sa séance du 2 février son profond désaccord avec une telle décision, si elle venait à se concrétiser.

Cette décision est de nature à aggraver les inégalités territoriales très préoccupantes du système éducatif parisien et à fragiliser la continuité du suivi d'enfants particulièrement en difficulté.

C'est pourquoi, je vous demande de revenir sur la décision envisagée par votre administration en maintenant les personnels de l'Education Nationale affectés dans ces établissements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bertrand DELANOË